

Image not found or type unknown



## rupture de contrat avec serveur téléphonique pour titulaire RSA

Par right, le 15/06/2011 à 18:54

Après une perte d'emploi, je suis devenu titulaire du RSA. Pour limiter les charges que je ne pourrais plus honorer, je réduis au maximum les contraintes de consommation mensuelle. Lié avec SFR comme serveur téléphonique jusqu'au mois de janvier 2013. J'aimerais arrêter ce contrat sans avoir à payer les mois du contrat comme étant dû par les clauses du contrat. Y a t'il une disposition particulière en rapport avec le statut RSA pour pouvoir effectuer une rupture sans pénalités ?

Cordialement.